

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : Meaner Power Kleaner
Code du produit : 103067, 103069

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Additif de carburant diesel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

R.B. Howes & Co., Inc.
3511 North Ohio Street
Wichita, KS 67219 - USA
T 401-294-5500, 1-800 GET HOWES (438-4693)

Fabricant

R.B. Howes & Co., Inc.
35 Regan Road
Brampton, ON L7A 1B2 - Canada
T 401-294-5500, 1-800 GET HOWES (438-4693)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300 / 703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Flam. Liq. 4
Skin Irrit. 2
Carc. 2
Repr. 2
Asp. Tox. 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS) :

: Danger

Mentions de danger (GHS) :

: Liquide combustible. Provoque une irritation cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS) :

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

Meaner Power Kleaner

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Distillats, pétrole, naphténiqne léger hydrotraité	(n° CAS) 64742-53-6	15 - 40
Solvant Stoddard	(n° CAS) 8052-41-3	10 - 30
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	(n° CAS) 64742-47-8	7 - 13
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	(n° CAS) 64742-94-5	7 - 13
Solvant naphtha aromatique léger	(n° CAS) 64742-95-6	5 - 10
1,2,4-Triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6	1 - 5
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3	1 - 5
Nonane	(n° CAS) 111-84-2	0.5 - 1.5
2-Éthylhexan-1-ol	(n° CAS) 104-76-7	0.5 - 1.5
Xylène, isomères mixtes, purs	(n° CAS) 1330-20-7	0.1 - 1
Isopropylbenzène	(n° CAS) 98-82-8	0.1 - 1
Ethylbenzène	(n° CAS) 100-41-4	0.1 - 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Réactivité : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Meaner Power Kleaner

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éliminer toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone. Risque de glissade sur la matière renversée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, percer, moudre ou exposer les conteneurs à la chaleur ou à des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Distillats, pétrole, naphthénique léger hydrotraité (64742-53-6)		
Non applicable		
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)		
Non applicable		
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)		
Non applicable		
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)		
Non applicable		
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)		
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	125 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	25 ppm
Naphtalène (91-20-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	50 mg/m ³

Meaner Power Kleaner

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Naphtalène (91-20-3)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	10 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	250 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	50 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	10 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	75 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	15 ppm
Nonane (111-84-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1050 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	200 ppm
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)		
Non applicable		
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Isopropylbenzène (98-82-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Lung cancer; liver and lung dam; A2 (Suspected Human Carcinogen: Human data are accepted as adequate in quality but are conflicting or insufficient to classify the agent as a confirmed human carcinogen; OR, the agent is carcinogenic in experimental animals at dose(s), by route(s) of exposure, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) considered relevant to worker exposure. The A2 is used primarily when there is limited evidence or carcinogenicity in humans and sufficient evidence of carcinogenicity in experimental animals with relevance to humans)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	245 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	900 ppm (10% LEL)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	245 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	50 ppm
Ethylbenzène (100-41-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; kidney dam (nephropathy)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	800 ppm (10% LEL)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	100 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	545 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	125 ppm

Meaner Power Kleaner

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Solvant Stoddard (8052-41-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye, skin, & kidney dam;
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	2900 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	500 ppm
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	20000 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	350 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (mg/m ³)	1800 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Ambre foncé
Odeur	: Distinctif
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 164 °C (327 °F)
Point d'éclair	: ≥ 61,1 °C (≥ 142 °F) [Coupe fermée]
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide combustible
Pression de la vapeur	: < 0,1 mm Hg
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: > 1 (air = 1)
Densité relative	: < 0,9 (eau = 1)
Solubilité	: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 4.096 cSt à 40 °C (104 °F)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Meaner Power Kleaner

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Sources d'inflammation. Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé

Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Distillats, pétrole, naphténiq ue léger hydrotraité (64742-53-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	2180 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2 ml/kg
CL50 inhalation rat	> 590 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,2 mg/l/4h
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
DL50 orale rat	8400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	3400 ppm/4h
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
DL50 orale rat	3280 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 inhalation rat	18 g/m ³ (Exposure time: 4 h)
Naphtalène (91-20-3)	
DL50 orale rat	1110 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1120 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 340 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)
Nonane (111-84-2)	
CL50 inhalation rat	3200 ppm/4h
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
DL50 orale rat	3730 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1980 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 227 ppm (Exposure time: 4 h)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg

Meaner Power Kleaner

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg
DL50 voie cutanée	1700 mg/kg
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	27,57 mg/l/4h

Isopropylbenzène (98-82-8)	
DL50 orale rat	1400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12300 µl/kg
CL50 inhalation rat	> 3577 ppm (Exposure time: 4 h)

Ethylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Naphtalène (91-20-3)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	1 - Preuves de cancérogénicité, 3 - Cancérigène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance cancérogène	Oui

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Isopropylbenzène (98-82-8)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	1 - Preuves de cancérogénicité, 3 - Cancérigène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance cancérogène	Oui

Ethylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	1 - Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance cancérogène	Oui

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Meaner Power Kleaner	
Viscosité, cinématique (valeur calculée)	< 20,5 mm ² /s à 40 °C (104 °F)

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Meaner Power Kleaner

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distillats, pétrole, naphténiq ue léger hydrotraité (64742-53-6)	
CL50 poisson 1	> 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
CL50 poisson 1	19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 1	0.95 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	2.34 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
CL50 poisson 1	45 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	2.2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
Solvant naphtha aromatique léger (64742-95-6)	
CL50 poisson 1	9.22 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	6.14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
CL50 poisson 1	7.19 - 8.28 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	6.14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Naphtalène (91-20-3)	
CL50 poisson 1	5.74 - 6.44 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	2.16 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	1.6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 Daphnie 2	1.96 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Flow through])
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
CL50 poisson 1	32 - 37 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 Daphnie 1	39 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	> 7.5 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 poisson 1	13.4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	3.82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 poissons 2	2.661 - 4.093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 Daphnie 2	0.6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
Isopropylbenzène (98-82-8)	
CL50 poisson 1	6.04 - 6.61 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	0.6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	4.8 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 Daphnie 2	7.9 - 14.1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 poisson 1	11.0 - 18.0 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 Daphnie 1	1.8 - 2.4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	4.2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
NOEC chronique crustacé	0.956 mg/l

Meaner Power Kleaner

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

12.2. Persistance et dégradabilité

Meaner Power Kleaner	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Meaner Power Kleaner	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
BCF poissons 1	61 - 159
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,63
Naphtalène (91-20-3)	
BCF poissons 1	30 - 430
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,6
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,1
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
BCF poissons 1	0,6 - 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 - 3,15
Isopropylbenzène (98-82-8)	
BCF poissons 1	35,5
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,7
Éthylbenzène (100-41-4)	
BCF poissons 1	15
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,2

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT
N° ONU (DOT) : UN1268
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Distillats de pétrole, n.s.a.
Classe (DOT) : Liquide combustible
Groupe d'emballage (DOT) : III

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de TMD
Non réglementé

Transport maritime

Meaner Power Kleaner

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

L'emballage actuel de ce produit ne se conforme pas à la réglementation de la IMDG. Il n'est pas conçu pour être expédié par maritime.

Transport par air

L'emballage actuel de ce produit ne se conforme pas à la réglementation de la IATA. Il n'est pas conçu pour être expédié par avion.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Naphtalène (91-20-3)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

Flag réglementaire EPA TSCA

T - Indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA.

CERCLA RQ

100 lb

Nonane (111-84-2)

Flag réglementaire EPA TSCA

T - Indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA.

2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)

Flag réglementaire EPA TSCA

TP - TP - Indique une substance assujettie à un protocole d'essai proposé à la section 4 de la TSCA (Toxic Substances Control Act).

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

CERCLA RQ

100 lb

Isopropylbenzène (98-82-8)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

CERCLA RQ

5000 lb

Ethylbenzène (100-41-4)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

Flag réglementaire EPA TSCA

T - Indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA.

CERCLA RQ

1000 lb

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des États - É-U

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à Naphtalène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Composant	Réglementations nationales ou locales
1,2,4-Triméthylbenzène(95-63-6)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Nonane(111-84-2)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Xylène, isomères mixtes, purs(1330-20-7)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Meaner Power Kleaner

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

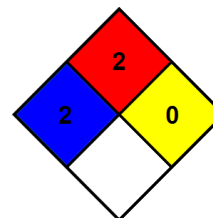
Composant	Réglementations nationales ou locales
Naphtalène(91-20-3)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Ethylbenzène(100-41-4)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Isopropylbenzène(98-82-8)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Distillats, pétrole, naphénique léger hydrotraité(64742-53-6)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know
Solvant Stoddard(8052-41-3)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 03/09/2020
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Danger pour la santé NFPA : 2
Danger d'incendie NFPA : 2
Réactivité NFPA : 0



Indications de changement:
Divulgation.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.